



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 12

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Délibération n°20220414DEL9

PATRIMOINE

Demande d'aide financière à la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'investissement des communes

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Lyon a délibéré le 24 janvier de cette année, pour la mise en œuvre d'une nouvelle aide à l'investissement des communes de son territoire. Cette aide a pour objectif de soutenir les communes par les communes pour répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés.

La commune bénéficiaire doit donc être maître d'ouvrage du projet subventionné et apporter à ce titre au moins 20 % de son financement.

Seules sont subventionnables les dépenses inscrites en section d'investissement du budget municipal.

Les dépenses subventionnables correspondent aux travaux :

- de construction,
- d'aménagement,
- de mise aux normes ou de rénovation d'écoles,
- d'établissements d'accueil du jeune enfant,
- d'infrastructures sportives.

Sont également éligibles :

- les travaux de rénovation thermique,
- de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux qui sont destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population.

Cette aide métropolitaine sera accordée au cas par cas dans la limite des crédits disponibles au titre de l'autorisation de programme ouverte soit 10 millions au titre de l'année 2022, pour l'ensemble des communes de la Métropole de Lyon.

Le taux de chaque subvention attribuée sera fixé entre 10 % et 60 % de l'estimation hors taxes de la dépense subventionnable. Les projets retenus ne pourront bénéficier d'une aide inférieure à 20 000 €, ni supérieure à 1 million d'euros.

Les opérations listées ci-dessous, répondent aux critères cités précédemment et peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de la Métropole de Lyon :

Nom et descriptif de l'opération	Montant de l'opération	Début des travaux	Durée des travaux	Autre organisme subventionneur et
----------------------------------	------------------------	-------------------	-------------------	-----------------------------------

Extension de l'espace Jacques Duret	744 000 € TTC	Dernier trimestre 2022	12 mois	DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : 124 000 € ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine): :186 018 €
Rénovation thermique du bâtiment B de la MJC Louis Aragon	2 600 000 € TTC	Été 2022	14 mois	DSIL : 300 000 €
Travaux d'aménagement intérieur de la crèche de la ZAC de la Clairière	776 074,82 € TTC (hors acquisition foncière)	Novembre 2022 ou janvier 2023	6 mois	Aucun à ce jour
Rénovation de la façade et création d'un sas à la Halle des sports	240 000 € TTC (2ème phase AVP)	Juillet 2022 à novembre 2022	5 mois	Aucun à ce jour
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	1 872 272,40 € TTC	Été 2022		DSIL : 311 550 € ANRU : 354 420 €
Réfection de la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès pour lutter contre un îlot de chaleur	278 400 € TTC (estimé en phase APS)	Juillet 2022	Novembre 2022	Aucun à ce jour
Raccordement au chauffage urbain du centre nautique, du stade Duboeuf et de la MJC	262 513,20 € TTC	Juin 2023	3 mois	DSIL : 99 200 €

Les différentes opérations citées ci-dessus seront détaillées dans les dossiers correspondants à chaque demande de subvention avec pour chaque dossier : une notice explicative de l'opération, un planning, et un plan de financement.

Des subventions auprès de la Métropole de Lyon peuvent être sollicitées pour contribuer à la réalisation de ces opérations, au titre des aides à l'investissement 2022 de la Métropole de Lyon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en œuvre des projets présentés et leurs calendriers de réalisation,
- **SOLLICITER** l'aide financière la plus élevée possible de la Métropole au titre de l'aide à l'investissement des communes,

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 069-216900290-20220414-20220414DEL9-DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention et à nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD